

Moyens de recouvrement d'une creance

Par littaye, le 15/10/2009 à 10:17

Bonjour,

Je suis responsable de la restauration collective. nous gérons différents types de restaurant sur tout le territoire national: régie directe, restaurant inter-administratif, restaurant inter-entreprise, ou encore restaurant conventioné.

La gestion de ces restaurants est assurée par des associations de gestion (loi 1901), composées de présidents, trésoriers et autres.

En l'espèce, un de nos restaurants a récemment fait l'objet d'un cambriolage. Le suspect a été arrêté puis condamné par le tribunal. de ce fait, cette personne est déclarée redevable de la somme de 1200 € envers notre association; or, cette personne est non solvable.

Ma question est de savoir quels sont les moyens dont nous disposons pour recouvrir cette créance.

Je vous remercie par avance.

Très cordialement